



APPEL À COMMUNICATIONS

V^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ORGANISATIONS:

LES INNOVATIONS PRO-SOCIALES : DE LA FINANCE RESPONSABLE À L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

Casablanca, du 27 au 29 juin 2018

<https://cleconference.wixsite.com/5e-ci-rse>

L'Alliance Internationale de « Centres de Recherches Interdisciplinaires (AICRI, Maroc) », en partenariat avec le Centre for Leadership Excellence (Sobey, Business School, Université Ste-Mary's, Canada), le Centre d'Études Doctorales du Groupe Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises (Groupe ISCAE), le Centre de recherche Organisations, Sociétés et Environnement (OSE), la Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement Durable (CRSDD) de l'École des Sciences de la Gestion (UQAM) et l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises au Maroc (ORSEM) coorganisent la V^{ème} Conférence sur la Responsabilité Sociale des Organisations : « **Les innovations pro-sociales : de la finance responsable à l'entrepreneuriat social** », conférence internationale regroupant depuis de nombreuses années le plus grand réseau de chercheurs francophones en responsabilité sociale des entreprises (RSE) et qui, en 2018, vise attirer aussi les chercheurs anglophones à Casablanca du **27 au 29 juin 2018 au sein des locaux de l'ISCAE de Casablanca**.

La conférence sera jumelée à un atelier doctoral incluant un séminaire de rédaction de textes scientifiques se tiendra les 26-27 juin dans les locaux de l'ISCAE, et une compétition étudiante de projets d'organisation d'entrepreneuriat social clôturera la conférence lors de la soirée du 29 juin 2018.

Cette manifestation scientifique se distingue des autres par un partenariat avec la revue Management International (MI). Fidèle à sa mission d'accompagner et de soutenir les chercheurs en émergence, la revue

MI, classée au rang "A" du HCEERS-2015 et dans la catégorie 2 du classement effectué par le Collège des associations savantes de la FNEGE-2013, s'associe à la conférence coorganisée par l'AICRI : **Les innovations pro-sociales : de la finance responsable à l'entrepreneuriat social**. Les travaux de recherche présentés porteurs de problématiques, d'idées novatrices et considérés innovants par le comité scientifique de la conférence seront retenus pour une publication éventuelle dans MI après la prise en compte des suggestions et exigences formulées par les évaluateurs de MI selon les pratiques et règles de l'anonymat double.

Appel et thématiques

Les divers scandales tant environnementaux que sociaux ont marqué les dernières décennies, plaçant ainsi les entreprises sous les projecteurs de la surveillance d'ONG et de la société civile. Les avancées technologiques et la démocratisation des réseaux sociaux ont permis à ces nouveaux 'régulateurs spontanés' de se structurer et de mobiliser à travers le monde, les couches sociales et intergénérationnelles des acteurs a priori sans lien commun direct pour influencer sur les entreprises échappant jusqu'alors à certaines exigences. Cette volonté de réguler les activités des entreprises et de les inciter, voire les obliger, à internaliser leurs externalités négatives a pris diverses formes: dénonciation, atteinte à la réputation, boycott etc.

Cette tendance qualifiée de mode, s'est imposée durant cette dernière décennie comme LE nouveau courant: La responsabilité sociale des entreprises n'est plus un 'atout', c'est une composante incontournable de la stratégie des entreprises. Au-delà des consommateurs, des clients intermédiaires, et des gouvernements qui tendent à développer leurs relations économiques avec des entreprises promouvant le respect de l'environnement, des employés, des communautés avoisinantes etc., les bailleurs de fonds ont joint ce mouvement. Ainsi, en 2006, sous l'impulsion de Kofi Annan, les Nations Unies mettent de l'avant les principes pour l'investissement responsable, exhortant les financiers: fonds de placement, fonds mutuels etc., à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans la sélection des entreprises dans lesquelles ils investissent. Timide, ce mouvement gagne en importance tant par le nombre de signataires que par le volume d'argent géré selon cette stratégie : investissement rentable respectant les critères ESG. Cette tendance est aussi confirmée par les prêteurs qui mettent de l'avant les principes Équateur, principes qui balisent le comportement des emprunteurs et qui, en cas d'irrégularités, tel que la corruption pour l'obtention de marchés etc., peuvent se voir retirer le prêt.

Cet engouement pour une finance plus responsable, plus respectueuse des enjeux ESG a progressivement gagné les marchés financiers pour émerger en tant que finance 'mainstream'. Craignant les impacts de boycott ou ceux d'une détérioration de l'image et de la réputation de l'entreprise, les dirigeants prennent conscience qu'à défaut de parler de RSE, ne pas la considérer dans la stratégie peut induire des risques extra-financiers qui peuvent se traduire par des pertes de revenus ou des coûts de financements accrus. Plusieurs changements ont alors vu le jour: une implication croissante des investisseurs institutionnels dans les résolutions déposées pour dialogue ou pour vote dans les assemblées annuelles des actionnaires. En effet désormais adhérer aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), signifie un engagement actionnarial sur les enjeux ESG. Peu présents dans ce mécanisme de régulation des entreprises, les

investisseurs institutionnels signataires des PRI deviennent plus actifs sous la pression de leurs bénéficiaires ou des autres parties prenantes.

Cette tendance est confirmée par l'émergence, la multiplication et la structuration de toute une industrie entourant la gestion de l'investissement responsable: agence de notation sociale et environnementale des entreprises, les certifications et divers labels environnementaux ou sociaux, ou les agences permettant d'orienter le vote des investisseurs institutionnels dans les assemblées générales des actionnaires. La croissance rapide de ce marché combinée à une couverture médiatique plus grande soulève la question des enjeux réels de cette vague RSE ou RSO.

Cette mutation du marché financier, qu'elle soit considérée comme un élément catalysant, découlant ou concomitant aux changements du comportement des consommateurs, de la stratégie des entreprises, de la gestion de leurs achats, de la gestion des ressources humaines etc., soulève la délicate question de la formation des futurs gestionnaires et entrepreneurs. En effet, si toutes les composantes de la gestion sont désormais teintées des dimensions «sociale, environnementale et de gouvernance», comment mettre à jour les compétences des gestionnaires/acteurs économiques actuels, mais aussi comment former les futurs gestionnaires, la relève, mais aussi ces futurs finissants qui, mus par une opportunité d'affaire ou faute d'opportunités d'emploi, sont des entrepreneurs?

En effet, si bon nombre d'écoles de gestion et de facultés en sciences économiques ont introduit des cours de «Responsabilité Sociale des Entreprises», d'«Éthique des affaires», plusieurs chercheurs et praticiens considèrent que les programmes de formations ont en fait peu évolué. Quels sont les modèles de formation appropriés? Comment intégrer les enjeux de développement durable dans les cursus académiques tout en favorisant un rapprochement entre les institutions de formation et les entreprises? D'autres modèles d'affaires, dont l'entrepreneuriat social, doivent-ils être enseignés, mis de l'avant? Permettront-ils de répondre à ces attentes et objectifs de développement durable? L'entrepreneuriat social qui prône l'inclusion sociale est-il une réponse potentielle aux objectifs de formation des institutions PRME et un véhicule de placement pour certains acteurs de ces nouveaux mouvements financiers?

La précédente édition de cette conférence internationale a mis de l'avant cette double face de la RSE-RSO: une réalité ou un maquillage pour être ou sembler conforme. La synthèse des diverses contributions est qu'une ambiguïté persiste dans ce courant de recherche, ambiguïté qui peut puiser sa source dans un changement de paradigme et de stratégies des entreprises et des financiers.

Cette cinquième édition, À l'instar des précédentes, vise le partage de recherches de qualité portant sur la responsabilité sociale des entreprises en mettant toutefois le focus sur les thématiques suivantes:

1a) la finance responsable : cette thématique regroupe tant la finance de marché que la finance corporative. À titre illustratif citons des sujets tels que: quel est l'impact de l'inclusion de critères ESG dans la performance des portefeuilles ? dans leur niveau de diversification ? quel est l'impact sur la performance financière d'un portefeuille zéro carbone ou sans hydrocarbures ? Quel est le rôle de fonds souverains tel que le fonds norvégien ? Le rôle des signataires des PRI dans l'engagement actionnarial et dans l'impact sur

les changements comportementaux des entreprises? Quel est le rôle des proxy-votes dans la régulation d'entreprises tentaculaires telles que Walmart ou Exxon? Quel est l'impact sur le risque, la réputation ou la performance financière des entreprises ? Le recours aux paradis fiscaux est-il un critère d'exclusion du domaine des entreprises responsables? Quel avenir pour les options portant sur le carbone? L'eau? La relation entre l'horizon de placement et l'intégration des critères ESG?

1b) la finance alternative: le micro crédit, le crédit communautaire, le crowdfunding pour financer des projets à impact social ou environnemental, la finance islamique.

2) La formation socialement responsable: Cette mutation du marché financier interpelle les futurs gestionnaires : quel est le rôle des institutions de formation, quels programmes de formations permettent de répondre aux nouveaux besoins de nos gestionnaires? À titre d'exemple, en 2007 les Nations Unies ont mis en œuvre l'initiative PRME (Principles for Responsible Management Education).

Cette initiative PRME basée aussi sur les 17 objectifs du développement durables des Nations Unies, vise à être une plateforme pour l'éducation responsable et pour le regroupement des parties prenantes académiques. Les signataires s'engagent à promouvoir une éducation responsable visant à former les étudiants dans le renforcement de leurs capacités à créer de la valeur durable pour la société et pour les entreprises, à intégrer des valeurs qui respectent le Pacte Mondial des Nations Unies, à développer des partenariats entre le milieu académique et les entreprises afin de mieux comprendre et résoudre les défis auxquelles ces dernières sont confrontées.

Nous invitons donc ici des propositions sur le sujet de l'éducation responsable, la responsabilité des institutions de formation à former les étudiants pour une meilleure prise en compte de la responsabilité sociale des entreprises dans lesquelles ils travailleront ou, s'ils sont entrepreneurs, dans des entreprises qu'ils créeront. Les contributions qui visent à étudier la prise en compte des objectifs du développement durable dans l'éducation sont aussi les bienvenues.

3) L'entrepreneuriat et l'innovation sociale pour un développement pro-social: L'entrepreneuriat social et l'innovation sociale sont liés à la finance alternative. Il importe ici de considérer **a)** les facteurs (tels que la politique) qui influent sur l'innovation sociale (positivement ou négativement), **b)** les recherches sur les systèmes complexes et les problèmes sociaux et environnementaux, **c)** les réseaux et la collaboration, ainsi que **d)** l'innovation sociale propice au développement inclusif. Ainsi dans ce sous-thème, nous invitons des propositions qui visent à étudier l'impact du contexte. Nous porterons aussi notre attention sur les modes de financement qui se sont développés afin de répondre à des besoins précis, ainsi qu'aux organisations qui procurent des ressources aux organisations sociales. Citons à titre d'exemple les organisations et réseaux qui se sont formés afin de répondre à la fois au besoin de légitimité des organisations d'entrepreneuriat social, mais aussi à leurs besoins de ressources financières auxquelles ces acteurs n'avaient pas accès. C'est le cas d'organisations comme Ashoka, et Schwab, mais aussi d'organisations comme le Centre Marocain pour l'innovation et l'entrepreneuriat social (MCISE) qui procure aux entrepreneurs sociaux le support initial, ainsi que de multiples opportunités d'obtenir le financement pour leur entreprise.

Au-delà des trois thématiques principales, nous invitons les propositions de communication qui s'intéressent à la responsabilité sociale, au développement durable, aux innovations technologiques et à leurs impacts, au marketing social et à la sensibilité des clients et citoyens à certains enjeux. L'intérêt aussi pour la conférence réside dans les questions de la responsabilité sociale et la comptabilité : comment intégrer le risque extra financier dans les états financiers ? La divulgation de la performance ESG et les risques de poursuite ? La divulgation de la performance ESG et le positionnement stratégique. Ainsi bien que centré sur la finance, l'innovation sociale et la formation, les organisateurs de la conférence invitent les contributions sur les sujets liés aux questions plus larges de la RSE.

Types de contribution

Communications et tables rondes.

Les communications soumises peuvent présenter des résultats d'études empiriques, la proposition de nouveaux cadres conceptuels, une réflexion sur l'état des connaissances actuel. Deux types de communications sont acceptés : communications pour présentation seulement (7 pages maximum, y compris les notes de fin de document, la bibliographie et les annexes), et communications pour présentation avec soumission d'un article long (20 pages maximum, y compris les notes de fin de document, la bibliographie et les annexes).

Seules les communications avec article long pourront, si les évaluateurs jugent leur contribution significative ou originale, être soumises pour diffusion dans l'un des deux media suivants :

1. Publication éventuelle dans la revue Management International (MI), revue classée A par HCEERS-2015 et « Catégorie 2 » par la FNEGE. Dans un tel cas, le format des manuscrits devra être conforme aux politiques éditoriale et rédactionnelle de la revue Mi : [http://www.managementinternational.ca/catalog/rubrique « Auteur »](http://www.managementinternational.ca/catalog/rubrique%20Auteur).
2. Publication dans les actes de conférence.

Le corps de la **proposition de communication pour les recherches empiriques** doit comprendre trois sections. La première section qui présente la revue de littérature pertinente, l'objectif, la question de recherche principale et la contribution de la proposition. La deuxième section présente la méthodologie. La troisième présente les contributions pratiques potentielles, les résultats lorsqu'ils sont disponibles, les limites de l'étude ainsi que les pistes de réflexions pour les recherches futures. Les références, les tableaux et les figures seront présentés à la fin du document.

La **proposition de communication de nature théorique/conceptuelle** devra comprendre une revue de littérature pertinente et une démonstration claire de sa contribution par rapport à la littérature existante. Tout comme les propositions empiriques, les références, les tableaux et les figures devront être présentés à la fin de l'article.

Les propositions de **tables rondes** ou panels visent à réunir des experts reconnus dans leur domaine, qu'ils soient chercheurs, gestionnaires, militants, membres d'ONG ou représentants politiques et ce, autour d'une thématique importante et pertinente au domaine particulier de la RSE/RSO.

En cas d'acceptation, les intervenants, en plus de partager leurs connaissances, analyses et expériences, seront invités à débattre et répondre aux questions de l'auditoire.

La proposition de table ronde résumée en 3 pages maximum, comprend trois sections. La première présente le titre, l'objectif et la pertinence de cette table ronde; ainsi qu'un exemple des questions autour desquelles débattront les participants. La deuxième section présente les participants (ceux-ci devront avoir préalablement indiqué leur accord), leurs coordonnées ainsi que la pertinence de chaque participant pour la table ronde – ici l'on veillera à préciser leur expertise sur le sujet. Finalement, la troisième section présente le déroulement anticipé de la table ronde, et ce, en tenant compte que sa durée qui sera de 90 minutes dont 30 minutes devront être consacrées à des échanges avec l'auditoire.

Le nom du fichier de toute soumission doit respecter la règle suivante : nom et la première lettre du prénom du premier auteur avec une extension doc ou pdf.

CALENDRIER DES SOUMISSIONS ET RÉPONSES	Date limite
ARTICLE	
Envoi électronique de l'article	9 février
Envoi électronique de la décision	31 mars
Envoi des papiers révisés devant figurer dans les actes	30 avril
Envoi des papiers révisés présélectionnés pour une publication	À déterminer
COMMUNICATION	
Envoi électronique	9 février
Envoi électronique de la décision	31 mars
TABLE RONDE OU PANEL	
Envoi électronique de la proposition de table ronde ou panel	9 février
AUTRE TYPE DE PROPOSITION DE DIFFUSION OU ACTIVITÉ	9 février

Indications aux auteurs

L'ensemble des propositions doit être envoyé à l'adresse : chantal.hervieux@smu.ca

Pour l'ensemble des propositions, les auteurs devront respecter le format suivant :

- Format A4 ou 8½ x 11 accepté
- Marges (supérieure, inférieure et latérales) de 2,5cm.

- c. Police : Times New Roman (12 points), interligne un et demi et justifié.
- d. la hiérarchie des titres ne dépassera pas 3 niveaux :
 - niveau 1 : un chiffre (1. par exemple), titre en Times 12 gras et majuscules
 - niveau 2 : deux chiffres (1.1. par exemple), sous-titres en Times 12 gras et petites majuscules
 - niveau 3 : trois chiffres (1.1.1. par exemple), sous-titres en Times 12 gras
- e. Les pages numérotées seront sans *en-tête* ni *pied de page*.

Toutes les propositions doivent comprendre les deux pages de présentation suivantes (celles-ci ne sont pas comptées dans le nombre de pages maximal):

- La première page, non numérotée, comprendra uniquement :
 - le titre de l'article (Times 18 gras) ;
 - le(s) nom(s) de(s) auteur(s) et leur affiliation (Times 14 gras) ;
 - l'adresse postale et électronique, le téléphone et le fax de l'auteur à qui la correspondance doit être adressée (Times 12) ;
 - un résumé à interligne simple d'environ 500 mots, contenant notamment l'objectif de la recherche, les éléments essentiels de son cadre théorique et méthodologique ainsi que ses principaux résultats (Times 12, justifié) ;
 - un maximum de cinq (5) mots clés (Times 12).
- La deuxième page ne doit contenir que le titre de l'article et le résumé ; elle ne doit pas mentionner le nom de l'auteur ou des auteurs.

Les auteurs sont priés d'utiliser les styles *MS Word* appropriés (notamment pour les niveaux de titres ou sous-titres : *Titre 1, 2, ...*), d'éviter l'utilisation de caractères gras ou en italique, de ne pas souligner les titres, de limiter le nombre de notes (qui seront le cas échéant renvoyées en bas de page) et d'insérer les tableaux et figures dans le texte aux bons endroits.

À la suite de l'article, on fera successivement apparaître :

- a. les références bibliographiques, par ordre alphabétique des auteurs
- b. les éventuelles annexes désignées par des lettres.

Les tableaux et figures doivent être intégrés dans le texte, avoir un titre et être appelés dans le texte.

Les notes nécessaires seront mises en bas de page.

Les références dans le texte doivent être citées en mettant entre parenthèses les noms des auteurs et l'année de la référence. Les références ou citations de papiers non publiés sont à éviter. Les références seront listées en fin d'article, sur une page séparée intitulée « Références », selon le standard suivant :

Pour un article:

Campbell, J.L. (2007), Why should corporations behave in socially responsible ways? An institutional theory of corporate social responsibility, *Academy of Management Review*, Vol. 32 No. 3, pp. 946-67.

Pour un chapitre dans un ouvrage :

Kurucz, Elyzabeth, Colbert, Barry A., Wheeler, David. 2008. *The business case for corporate social responsibility*, In Crane, A., McWilliams, A", Matten, D., Moon, J., Siegel, D.S. (Eds.) *The Oxford Handbook of Corporate Social Responsibility*, Oxford University Press, p.83-112.

Pour un livre :

Visser, W., Matten, D., Pohl, M. and Tolhurst, N. (Eds) (2007), *The A to Z of Corporate Social Responsibility*, Wiley, Chichester, pp. 119-31.

Atelier doctoral et de Rédaction d'articles: 26-27 juin 2018

L'atelier doctoral et de rédaction d'articles sera organisé conjointement par Bouchra M'Zali, Jacques Igalens, Turcotte Marie-France, Yvon Pesqueux, Tarik El Malki et Jean Pasquero. La première journée sera principalement consacrée aux étudiants de première et deuxième année de thèse, journée qui leur permettra de participer à cinq ateliers portant sur la méthodologie de recherche. La deuxième journée sera dédiée aux doctorants et aux chercheurs nouvellement établis qui, ayant déjà débuté la rédaction de leur thèse ou un projet de publication, présenteront et discuteront leur travail de recherche devant un comité de professeurs-chercheurs dans l'optique de les aider à progresser dans leur cursus doctoral ou de publication. Chaque participant(e) sera supervisé(e) par deux professeurs. Il (elle), présentera et discutera ses travaux de recherche avec les différents chercheurs établis et reconnus.

Un atelier en deux blocs répartis sur les deux jours vise à préparer les doctorants et les jeunes chercheurs à effectuer une présentation orale devant un public de chercheurs et ce, soit en présentiel soit à distance.

Ceux et celles souhaitant participer à l'atelier doctoral, qui aura lieu les 26-27 juin 2018, doivent soumettre, **avant le 16 février 2018**, un document de 4 pages résumant la problématique de la recherche, la méthodologie, les résultats attendus et les difficultés rencontrées ou anticipées. Ce document doit indiquer les références bibliographiques majeures (5 à 10) servant de base théorique à la thèse.

La première page de ce document comprendra :

1. le titre ou le sujet ;
2. le nom du (de la) doctorant(e) ;
3. l'université d'inscription et le nom de la personne dirigeant la thèse ;

4. l'adresse du (de la) doctorant(e) (affiliation, adresses postale et électronique, téléphone et fax);
5. la date de la première inscription en thèse;
6. un maximum de cinq (5) mots clés.

Les doctorants et les doctorantes dont la proposition est sélectionnée par les responsables de l'école doctorale auront à soumettre, avant le 30 avril 2018, un deuxième document d'environ 15 pages détaillant la problématique, la méthodologie et les résultats éventuels.

Procédure d'évaluation

Les textes seront évalués de manière anonyme par au moins deux chercheurs considérés, à partir des mots-clés, comme des experts par le comité scientifique de la conférence. Les auteurs sont invités, sous peine de rejet de leur proposition, à s'assurer que le contenu de leur texte ne permet pas leur identification.

Les évaluations seront renvoyées aux auteurs selon les dates indiquées plus haut. Quatre situations pourront se présenter :

1. Acceptation sans modification ;
2. Acceptation moyennant modifications mineures ;
3. Acceptation moyennant modifications majeures ;
4. Rejet.

Envoi des versions finales

Pour être publiée dans le programme ou les actes de colloque, la version finale du texte en format doc, rtf ou pdf devra être envoyée par courrier électronique à chantal.hervieux@smu.ca au plus tard le 30 avril 2018. Après cette date, la publication d'un texte dans les actes de la conférence ne pourra être garantie. En cas de révision, les auteurs sont priés d'indiquer clairement sur une feuille séparée, à l'attention du conseil scientifique, les modifications apportées.

Une dernière note : tout texte accepté mais qui ne serait pas présenté lors de la conférence, pour quelque raison que ce soit, se verra retiré du programme et des actes de la conférence.

Frais de participation :

- ✓ 100 euros pour les étudiants;
- ✓ 150 euros pour les praticiens;
- ✓ 250 euros pour les enseignants-chercheurs;
- ✓ Dîner de gala: 50 euros.

Pour tout renseignement concernant cette conférence, veuillez contacter :

Mme Ilham FAIZ
ifaiz@groupeiscae.ma

Comité d'organisation principal

Bouchra M'Zali, École des Sciences de la Gestion
Chantal Hervieux, Saint Mary's University
Tarik El Malki, Groupe ISCAE

Comité exécutive local (Groupe ISCAE)

Tarik El Malki, Groupe ISCAE
Soudi Nada, Groupe ISCAE
Meknassi Siham, Groupe ISCAE

Comité restreint Maroc

Tarik EL Malki, Groupe ISCAE
Abdelmajid Ibenrissoul, Groupe ISCAE
Mhammed Mhamdi, Université Sidi Mohamed Ben Abdellah

Comité scientifique

Pierre Baret, Groupe Sup de Co La Rochelle
Marie-France Turcotte, École des Sciences de la Gestion
Bouchra M'Zali, École des Sciences de la Gestion
Jacques Igalens, IAE Toulouse
Lovasoa Ramboarisata, École des Sciences de la Gestion
Jean Pasquero, École des Sciences de la Gestion
Emmanuel raufflet, HEC Montréal
Corinne Gendron, École des Sciences de la Gestion
Sandrine Berger-Douce, Mines Saint-Etienne
Elise Penalva, Université Paris Dauphine

Dimbi Ramonjy, Groupe Sup de Co La Rochelle
Vincent Helfrich, Groupe Sup de Co La Rochelle
Philippe Schafer, Groupe Sup de Co La Rochelle
Thibault Cuenod, Groupe (Sup de Co La Rochelle
Chantal Hervieux, Saint Mary's University
Vurain Tabvuma, Saint Mary's University
Margaret McKee, Saint Mary's University
Bami Adil, Groupe ISCAE
Aarab Karim, Groupe ISCAE
Kerzazi Brahim, Groupe ISCAE
El Malki Tarik, Groupe ISCAE
Meknassi Siham, Groupe ISCAE
Baghad Halima, Groupe ISCAE
Kbaili Hind, Groupe ISCAE
Mourad Siham, Groupe ISCAE
Soudi Nada, Groupe ISCAE
Haj Khalifa Selma, Groupe ISCAE
Issami Mohamed Amine, Groupe ISCAE
Charaf Karim, Groupe ISCAE
Ibenrissoul Abdelmajid, Encg Casablanca
Hssainate Mohammed, Mohammed V Rabat
Bahoussa Abdelaziz, Mohammed V Rabat
Benaicha Omar, Groupe ISCAE